



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

Cinquante-deuxième session

11 février 2014

**Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promouvoir l'autonomisation dans le domaine de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous**

### **Déclaration soumise par Sisters of Mercy of the Americas, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## **Déclaration**

### **Introduction**

Sisters of Mercy of the Americas se félicite de l'opportunité qui lui est offerte de transmettre à la cinquante-deuxième session de la Commission du développement social, ses profondes préoccupations concernant l'autonomisation des personnes pour parvenir à l'élimination de la pauvreté, à l'intégration sociale, au plein emploi et au travail décent pour tous.

L'objectif de l'autonomisation est dangereusement mis en péril par l'inégalité des sexes, l'exclusion et la marginalisation qui se propagent partout dans le monde. La pauvreté est ancrée, tant sur le plan structurel que systémique. La hausse du chômage et le travail au noir maintiennent les coûts au plus bas et érodent l'idéal du travail décent et du plein emploi. Pour être plus précis, ces maux sociaux persistants qui se propagent, mais qui sont néanmoins acceptés par l'ensemble de la communauté mondiale, mettent à nu les causes profondes de la violence contre les femmes, violence qui les appauvrit, les rend plus vulnérables et, trop souvent, fait d'elles des proies de la traite d'êtres humains.

### **Pauvreté et travail**

Un modèle de développement non durable, fondé sur l'exploitation et la compétitivité et qui considère le travail comme une marchandise, aggrave la spirale descendante qui affecte, de manière disproportionnée, les femmes de tous âges, particulièrement dans les zones rurales, et fait d'elles des proies faciles de la traite d'êtres humains.

La demande en personnes pour alimenter la filière de la traite façonne le modèle actuel de développement qui la facilite en retour, ce qui favorise l'exploitation sexuelle et l'exploitation de la main-d'œuvre pour stimuler la croissance et le profit. Elle aggrave également la vulnérabilité sociale et économique des femmes et des filles. Chaque fille et chaque femme considérée comme « quantité négligeable » n'a que peu ou aucune valeur et peut donc être « légitimement » vue comme un objet, vendue, violée et battue pour finir dans la servitude du travail forcé ou de l'exploitation sexuelle. De plus, elle sert de source 'renouvelable' de revenus parce qu'elle peut être vendue et revendue jusqu'à ce qu'elle devienne un fardeau inutile et non rentable à cause de l'infirmité ou de la vieillesse. Par dessus tout, elle doit continuer à être privée de l'éducation qui peut l'autonomiser et l'affranchir de son maître.

Notre expérience dans le travail avec les femmes victimes de la traite confirme que la privation des droits économiques, sociaux, politiques et humains ainsi que l'inégalité et la discrimination – sous toutes leurs formes – alourdissent le fardeau des femmes et leur fait perdre l'espoir de se prendre en charge et de prendre en charge leurs familles. Elle devient alors la proie idéale. Ignorant ses droits et les dangers de la traite, et démoralisée par l'absence d'opportunités dans son pays, elle cède aux fausses promesses et attentes d'emploi, d'éducation et de richesse. Parfois vendue par sa famille, la femme ou la fille ne trouve que tromperie, intimidation, servitude, viol et esclavage dû aux dettes, en sus des violences physiques et psychologiques. Privée de son ancienne vie et isolée de sa famille et de ses repères culturels et religieux, elle entre dans un monde clandestin fait de coercition et de violence.

Même si les débats sur le développement dans le monde parlent d'élimination de la pauvreté, les gouvernements continuent d'en traiter les symptômes plutôt que les causes profondes et de promouvoir un modèle non durable de croissance du développement qui valorise le profit plutôt que la vie. Comme l'écart entre les riches et les pauvres s'élargit et que l'inégalité envers les femmes s'accroît, les gens sont non seulement impuissants socialement et économiquement, mais leurs vies sont également en danger. De plus, les gouvernements ne parviennent pas à s'attaquer systématiquement aux nombreux moteurs systémiques de l'inégalité et de la discrimination: les femmes sont exclues de la prise de la décision, de la propriété foncière, de l'accès aux ressources naturelles, financières et technologiques nécessaires à leur subsistance, à leur éducation et à l'accès à d'emplois décents. Le bien-être a un coût social élevé.

En outre, la Rapporteuse spéciale sur l'extrême pauvreté et les droits humains indique que la responsabilité disproportionnée des femmes pour le travail non rémunéré constitue un obstacle social et économique majeur à leur entrée sur le marché du travail. Elle réitère que non seulement elles font un travail non rémunéré, mais qu'en conséquence elles restent pauvres, dans la mesure où le volume de travail non rémunéré, son intensité et sa pénibilité augmentent en même temps que la pauvreté et l'exclusion sociale. Bon nombre de leurs droits humains les plus fondamentaux, le droit au travail, à l'éducation et à la participation, sont fortement compromis.

### **Autonomisation**

Lors des discussions sur les programmes de développement après 2015, aux plans mondial et national, et sur les objectifs de développement durable, les États Membres doivent mettre l'accent sur la marginalisation des femmes qui les expose davantage à la traite des êtres humains. Les États doivent s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, du chômage et de l'inégalité des sexes systémiques. Ceci requiert des études rigoureuses de l'impact de la mondialisation et des décisions prises au niveau mondial en matière de politiques économique, commerciale, agricole et financière sur les opportunités de développement et d'autonomisation sociaux et économiques des femmes. Des études qui reposent sur des preuves informant des décisions efficaces en matière politiques sont essentielles pour cet effort.

De plus, le partenariat entre les victimes de la traite, les personnes chargées de leur apporter des services et celles qui élaborent les lois est crucial pour pouvoir formuler un plan d'action mondial pour combattre la traite des êtres humains. Actuellement, les personnes victimes de la traite ne sont pas assez outillées pour prendre des décisions concernant leur vie et leur avenir. Elles n'ont que peu d'opportunités de raconter leurs histoires, de définir ce que l'autonomisation signifie pour elles et d'identifier les services dont elles ont besoin. Les États Membres doivent "accompagner" les personnes victimes de la traite et les traiter comme partenaires égales dans le processus de leur autonomisation. A titre d'exemple, les femmes s'impliquer activement dans les débats sur la manière dont le modèle actuel de développement accroît leur vulnérabilité à la traite des êtres humains. On devrait leur demander de citer: a) les aspects du modèle actuel de développement qui consacre et perpétue la traite; b) les caractéristiques d'un modèle de lutte contre la traite; et c) les pratiques efficaces permettant l'autonomisation des femmes et l'élimination de la traite.

### **La voie à suivre**

Des progrès ont été faits, mais il reste encore beaucoup à faire. Plusieurs initiatives ont été lancées et parmi elles :

a) Au niveau mondial, l'article 9 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, appelle les États parties à adopter des mesures en vue de réduire la pauvreté et le sous-développement et assurer l'égalité des chances. Aujourd'hui, 154 États ont ratifié le Protocole relatif à la traite des personnes. Bien que la législation demeure encore faible, il est encourageant de voir que 134 pays ont maintenant promulgué des lois qui punissent la traite des êtres humains. L'Union européenne, par exemple, a mis l'accent sur la lutte contre la traite des êtres humains dans les traités européens et dans les législations nationales, et elle a récemment apporté un financement pour la mise en place d'un Coordonnateur européen pour la lutte contre la traite;

b) La mesure prise par plusieurs gouvernements nationaux pour décriminaliser le fournisseur de sexe et criminaliser le client du sexe est une initiative extrêmement importante pour s'attaquer au côté « demande » de la traite;

c) Le processus d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme prévoit un outil important pour faire connaître le Protocole et évaluer les efforts des gouvernements en matière de mise en œuvre de la législation. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes appelle également les pays à s'attaquer à la traite des êtres humains, à la pauvreté, à la discrimination et au chômage;

d) Sur le terrain, des organisations non gouvernementales et des coalitions religieuses telles que l'Australian Catholic Religious against Trafficking in Humans et Religious in Europe Networking against Trafficking and Exploitation continuent de s'attaquer aux causes structurelles et systémiques de la pauvreté et de l'inégalité. Au plan national, ces groupes offrent un contrepois à la question de la demande par le biais de l'éducation et du lobbying en vue de faire changer les lois.

En dépit de ces avancées, la mise en œuvre du Protocole relatif à la traite des personnes a été aléatoire en raison du manque de volonté politique. Il y a un besoin pressant de mettre en place un organe de coordination spécifique au niveau national, doté de ressources financières suffisantes et d'un poids politique pour élaborer une politique adéquate en vue de l'application de la législation de lutte contre la traite des êtres humains, allant de pair avec des politiques de développement social et économique durables, dans le cadre de la vision globale d'un programme de développement après 2015.

Enfin, aucune percée dans la prévention de la traite des êtres humains et dans l'autonomisation sociale, juridique, économique et politique des femmes n'est possible sans un financement adéquat. Les crises économiques mondiales ont réduit ou supprimé les financements des programmes visant à éliminer la traite, à autonomiser les victimes et à renforcer la prévention, toutes choses qui requièrent un engagement de longue haleine et des subventions et des investissements continus.

## Recommandations

Les étapes nécessaires pour parvenir à ce résultat sont les suivantes :

a) Emploi :

i) Définir et adopter des objectifs pour assurer un salaire décent, réduire l'écart salarial entre les sexes, créer des opportunités de travail décentes et permanentes et réglementer les services de soin et le travail informel au profit des femmes;

ii) S'attaquer à la demande de la traite et au profit des trafiquants et promulguer des lois pour punir le maître et l'agresseur plutôt que l'esclave;

b) Autonomisation :

i) Mettre en place des mécanismes complets de participation des survivants de la traite des êtres humains en tant que partenaires égaux de l'optimisation du développement social et de l'autonomisation juridique, sociale, économique et politique;

ii) Investir dans les partenariats entre les victimes de la traite et les personnes chargées de leur apporter des services et celles qui élaborent les lois, et soutenir ces partenariats;

c) Mise en œuvre et supervision :

i) Désigner, dans les pays qui ont ratifié le Protocole contre la traite des êtres humains, un coordonnateur national (similaire au poste de coordonnateur de l'Union européenne pour la lutte contre la traite) chargé d'examiner la mise en œuvre du Protocole contre la traite des êtres humains, notamment les législations nationales;

ii) Se doter des moyens nécessaires pour traiter toutes les questions liées à la prévention de la traite des êtres humains et sa relation avec la mise en œuvre pleine et entière de l'emploi et de l'autonomisation des femmes sur les plans social, économique et juridique.

Pour réaliser un programme stable et fort de développement après 2015 et des objectifs de développement durable tout aussi stables et forts, les États Membres doivent s'attaquer aux causes profondes de la marginalisation, de la pauvreté systémique et de l'inégalité des sexes. Ces injustices fondamentales perdurent à cause de l'absence de la volonté politique et leur coût social est élevé: un coût que la communauté mondiale ne pourra continuer de payer.